

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réf : DCM/2019/n°35/7.1/06-06/17**

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	20

Date de la convocation : 27-05-2019

Date de l'affichage : 29-05-2019

**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE PARKINGS**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**Rapporteur : M. NEPOTY**

**SEANCE DU 6 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le SIX JUIN à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Jeanine SOLEYROL**, Adjointe au Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Jean Claude BASCHIOU, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Olivier BERTRAND

**Absents ayant donné procuration :**

S.ROUS à J. SOLEYROL

A. BAILLIEU à G. TRAULLET

**Absents :** C. BERTINI, G. BER, A. JACINTO, Fabrice LABARUSSIAS, Stéphane PIGNAN, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET

**Secrétaire de séance :** V. BONVICINI

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratifs et de gestion
- Considérant que Mme Jeanine SOLEYROL a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif
- Considérant que Monsieur Pierre Mauméjean s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Jeanine SOLEYROL pour le vote du compte administratif
- Vu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif 2018 qui peut se résumer comme suit :
  - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2017) : **649 421.04 €**
    - Fonctionnement : + **398 307.38 €**
    - Investissement : + **251 113.66 €**
  - Part affectée à l'investissement : **308 457.28 €**

➤ Résultat de l'exercice 2018 : + 182 779.06 €

▪ Fonctionnement : + 147 724.28 €

▪ Investissement + 35 054.78 €

➤ Résultat de clôture de l'exercice 2018 : + 523 742.82 €

▪ Fonctionnement : + 237 168.38 €

▪ Investissement : + 286 168.44 €

- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits porté à titre budgétaire aux différents compte.

**Le conseil municipal**, après débat et à l'unanimité :

- adopte le compte administratif 2018 du budget annexe Parkings.



Le Maire,  
Pierre Maumejean